

Le gouvernement souhaite-t-il vraiment la mixité sociale ?

 piketty.blog.lemonde.fr/2016/08/31/le-gouvernement-souhaite-t-il-vraiment-la-mixite-sociale/

31 août 2016

DENIS CHARLET/AFP

En ces jours de rentrée scolaire, la question mérite d'être posée : le gouvernement souhaite-t-il vraiment promouvoir la mixité sociale, ou bien va-t-on en rester aux effets d'annonce ? Cela me permettra également de répondre à quelques questions posées par des internautes concernant ma chronique [Le scandale APB](#).

Rappelons tout d'abord que le ministère de l'éducation avait annoncé en 2015 la mise en place de nouveaux dispositifs visant à réduire la ségrégation en vigueur dans les collèges. On avait même évoqué l'idée d'une ambitieuse expérimentation à Paris, avec des annonces précises à la rentrée 2016 et une mise en place à la rentrée 2017, suivie d'une possible généralisation dans le reste du pays. Malheureusement tout reste très flou à ce stade, et le ministère comme la Ville de Paris ne semblent guère pressés de passer de la rhétorique à la réalité.

C'est d'autant plus regrettable que le niveau de ségrégation sociale observée dans les collèges atteint des sommets inacceptables, notamment à Paris. Des travaux récents, comme [ceux réalisés par Julien Grenet dans le cadre de la consultation en cours](#), ont souligné en particulier le rôle clé joué par les collèges privés, et le fait que de meilleures procédures d'affectations des élèves, plus justes et plus transparentes, pourraient permettre d'améliorer nettement la situation.

Résumons. Paris comptait en 2015 plus de 85 000 élèves inscrits dans 175 collèges publics et privés (soit un peu moins de 500 élèves par collège). La part du privé est devenue au fil des ans exceptionnellement forte : 60 collèges privés sous contrat (34 % des élèves) pour 115 collèges publics (66 % des élèves).

Sur ces 85 000 élèves, le pourcentage d'enfants socialement défavorisés (ici définis comme ceux dont les parents sont ouvriers, chômeurs ou inactifs) est de 16 %. Si les collèges pratiquaient la mixité sociale intégrale, on devrait donc trouver très exactement 16 % d'élèves défavorisés dans chacun des 175 collèges. Si l'on ordonne les collèges en fonction du pourcentage d'enfants défavorisés, on obtient le résultat suivant :

pct_defav_par_college1

Autrement dit, on observe un niveau absolument extrême de ségrégation sociale. Dans les collèges socialement les plus huppés, il n'existe quasiment aucun élève défavorisé (moins de 1 %). A l'autre extrême, certains collèges comptent plus de 60 % d'élèves défavorisés. Il est à noter que l'on obtiendrait des résultats tout aussi extrêmes si l'on complétait l'analyse avec autres indicateurs permettant de définir les élèves défavorisés, comme le revenu parental ou la nationalité d'origine des parents.

Le second résultat frappant concerne le rôle clé joué par le privé. Concrètement, la quasi-totalité des collèges comportant très peu d'élèves défavorisés sont des collèges privés, et, inversement, il n'existe aucun collège privé parmi ceux qui accueillent une grande proportion d'élèves défavorisés.

pct_defav_par_college2

Autrement dit, les collèges privés pratiquent une exclusion quasi complète des classes sociales défavorisées, et contribuent ainsi fortement à la ségrégation scolaire d'ensemble. Cela s'explique en partie par le fait que ces collèges sont payants (ce qui fait fuir les parents les plus pauvres), et plus encore par le fait que les collèges privés peuvent choisir eux-mêmes les élèves qu'ils acceptent et ceux qu'ils refusent.

Ces résultats ont une implication forte : si l'on souhaite véritablement faire progresser la mixité sociale, alors il

serait hautement préférable de faire rentrer les collèges privés dans une procédure commune d'affectation des élèves aux collèges. Si on les laisse en dehors du système, et que l'on tente de faire progresser la mixité au sein des seuls collèges publics, alors on risque fort d'accentuer la fuite des familles favorisées vers le privé (déjà un tiers des enfants, demain la moitié ?).

On entend déjà les cris horrifiés des parents et des enseignants du privé face à cette privation de leur sacro-sainte liberté de recrutement. Sauf qu'à partir du moment où ils bénéficient d'un financement public massif, il est normal que ces établissements soient soumis à des règles communes, pour les programmes bien sûr (c'est le cas depuis longtemps), mais aussi pour les règles d'affectations des élèves, comme cela se passe déjà dans de nombreux pays européens.

Pour aller plus loin, il faut également prendre la mesure des énormes inégalités territoriales qui caractérisent le petit territoire de la capitale, et qui sont à l'origine de la très forte ségrégation scolaire. Les arrondissements de l'ouest et du centre de Paris comptent très peu d'élèves défavorisés, alors que les concentrations les plus fortes se situent dans les arrondissements du nord et de l'est.

PCS_defav_carte

On retrouve cette ségrégation résidentielle extrême si l'on examine le revenu médian des ménages, supérieur à 60 000 euros dans les quartiers les plus favorisés des VII^e, VIII^e et XVI^e arrondissement, et inférieur à 20 000 euros dans les quartiers les plus défavorisés des XVIII^e, XIX^e et XX^e arrondissements :

revenu_fiscal_2011

Pour mieux comprendre les mécanismes de la ségrégation scolaire, y compris entre les collèges publics, il est important de regarder de plus près les inégalités au sein même des arrondissements. Commençons par zoomer sur le XVIII^e arrondissement :

colleges_18e

On constate d'énormes disparités territoriales, souvent à quelques rues d'écart. Les collèges Gérard-Philippe et Georges-Clemenceau comptent respectivement 56 % et 58 % d'élèves défavorisés. A quelques pas de là, en bas de la butte Montmartre, les collèges Yvonne-Le-Tac, Jules-Ferry et Jacques-Decour comptent respectivement 9 %, 12 % et 16 % d'élèves défavorisés.

Cette ségrégation scolaire extrême découle de la ségrégation résidentielle, puisque, dans le système actuel, l'adresse des parents détermine mécaniquement le collège d'affectation (hors langues rares et dérogations, qui ne sont guère accessibles pour les familles défavorisées). Cela est accentué par les fuites vers le privé.

On retrouve d'énormes disparités à quelques rues d'écart dans les autres arrondissements, par exemple dans le XIII^e :

colleges_13e

Il est à noter que la ségrégation est particulièrement forte à Paris, y compris par comparaison aux autres académies de la région parisienne (on utilise ici un indicateur synthétique mesurant l'ampleur de la ségrégation), et que cette situation ne s'est pas améliorée au cours des 10-15 dernières années:

evolution_seg_colleges

La bonne nouvelle, c'est qu'il existe des façons d'améliorer la situation. En faisant rentrer les collèges publics et privés dans un même système d'affectation des élèves, il est possible de faire fortement progresser la mixité sociale au collège. Et il n'est nul besoin pour cela de faire se déplacer les collégiens dans tout Paris : compte tenu de la très forte densité urbaine parisienne, des faibles distances et du bon système de transport en

commun, il est possible de réduire de façon massive la ségrégation, sans augmenter exagérément les temps de transport.

Il ne s'agit pas de décréter que chaque collège doit avoir exactement 16 % d'élèves défavorisés, simplement, on pourrait imaginer un système qui fasse en sorte que tous les collèges comptent entre 10 % et 20 % d'élèves défavorisés, ou bien 5 % et 25 %... mais pas entre 0,3 % et 63 % !

Le fait qu'il soit possible d'améliorer la situation n'est pas un vœu pieux : comme l'ont montré Asma Benhenda, Gabrielle Fack et Julien Grenet ([voir cette étude](#), et aussi [celle-ci](#)), c'est exactement ce qui a été réalisé dans les lycées parisiens, avec la mise en place, en 2007-2008, de la procédure Affelnet, qui prend en compte non seulement les notes et les vœux d'affectation des élèves, mais également ajoute des « points boursiers » pour les élèves les plus défavorisés.

Auparavant, la ségrégation entre les lycées était nettement plus forte à Paris que dans les autres académies franciliennes, de la même façon que pour les collèges. Grâce à la réforme, la mixité sociale a fortement progressé, avec une baisse de 34 % de la ségrégation, qui est maintenant plus faible à Paris qu'à Versailles ou à Créteil.

evolution_seg_lycees

Concrètement, le pourcentage d'élèves boursiers est maintenant quasiment le même dans le quart le moins bon des lycées (classés par le niveau moyen des élèves, tel que mesuré par les notes aux brevets) que dans les quarts suivants, ce qui n'était pas du tout le cas avant la réforme :

evolution_boursiers

Ce système Affelnet n'est pas parfait, loin s'en faut, mais cela montre qu'il est possible d'agir contre la ségrégation, contrairement à ce que prétendent toujours les sceptiques et les pessimistes en matière d'égalité scolaire. Le même système pourrait être appliqué pour les collèges, à condition toutefois de tirer les leçons des échecs et des limitations du système Affelnet. Tout d'abord, comme cela a été noté plus haut, le nouveau système devrait s'appliquer à la fois aux collèges publics et privés. Cela permettrait au passage de clarifier la façon dont sont traités les élèves issus des collèges privés lors de leur demande d'affectation dans des lycées publics.

Par ailleurs, il est essentiel de faire en sorte que les points boursiers cessent de s'appliquer dès lors que la cible de mixité sociale a été dépassée (ce qui peut arriver si un trop grand nombre de boursiers demande le même établissement). Malgré les mises en garde, le ministère a toujours refusé de corriger ce bug abyssal du système Affelnet. Résultat : certains lycées vont se retrouver à la rentrée 2016 avec 80 % de boursiers, soit un niveau de ségrégation sociale supérieur à tout ce qui avait été observé avant la réforme. Autrement dit, le système qui devait promouvoir la mixité sociale a réussi dans certains cas à créer encore plus de ségrégation que la ségrégation résidentielle sous-jacente.

Plus généralement, il est temps que le ministère accepte un véritable débat public sur ces questions démocratiques essentielles, et mette fin à l'opacité extrême qui caractérise les procédures d'affectation des élèves, qu'il s'agisse d'Affelnet ou plus encore du système APB (admission post-bac) d'affectation dans le supérieur (voir ma chronique [Le scandale APB](#)). Ce refus persistant de la transparence menace aujourd'hui de miner la confiance des parents et des élèves dans des procédures qui peuvent pourtant être porteuses d'un véritable progrès social.